



Conseillers en exercice	45
Présents	37
Nombre de pouvoirs	6
Votants	43



DELIBERATION du CONSEIL de la Communauté

N° 2023 – 132

ACQUISITION D'UN VEHICULE DE VOIRIE

L'an deux mille vingt-trois, le quatorze décembre à 18H30, les membres composant le Conseil de la Communauté de communes Creuse Grand Sud se sont réunis à la salle des conférences d'Aubusson, au nombre de 35, sous la présidence de Valérie Bertin, Présidente, pour la tenue de la séance pour laquelle ils ont été convoqués individuellement et par écrit le 7 décembre 2023.

ETAIENT PRESENTS : Mesdames et Messieurs

BERTIN Valérie ; COLLET-DUFAYS Céline ; PRIOURET Denis ; LEGER Jean-Luc ; DEBAENST Catherine ; LHERITIER Laurent ; TERNAT Didier ; BIALOUX Claude ; DETOLLE Alain ; MOINE Michel ; DUCOURTIOUX Stéphane ; HAYEZ Marie-Françoise ; ROUGIER Bernard ; MOUTARDE Jacques ; PENAUD Corinne ; LABOURIER Dominique ; NICOUX Renée ; ESTERELLAS Philippe ; ROULET Alain ; FOURNET Marie-Hélène (arrivée au point 6 à partir de 19h47) ; COLLIN Philippe ; SIMONS Benjamin ; BONIFAS Marina ; RAVET Nadine ; LETELLIER Thierry ; BŒUF Jacques ; MERIGOT Pascal ; CHEVREUX Laurence ; LEGROS Pierrette ; ARNAUD Christian ; PINLON Evelyne ; JOSLIN Jean-Louis (arrivé au point 1 à partir de 18h52) ; FOUGERON Roger ; AUMEUNIER Gérard ; DEPEIGE Monique ; MIOMANDRE Didier

ETAIENT EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Mesdames et Messieurs

BRUNET Guy à LEGROS Pierrette ; HAGENBACH Nadine à HAYEZ Marie-Françoise (jusqu'à 19h47) ; MALHOMME Elodie à LEGER Jean-Luc ; LABARRE Jacqueline à NICOUX Renée ; DUGAUD Isabelle à ROUGIER Bernard ; BAUCULAT Annick à DUCOURTIOUX Stéphane ; TOURNIER Jacques à BERTIN Valérie.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : ROGER Thierry ; CHABANT Evelyne ; FOURNET Marie-Hélène (absente jusqu'à 19h47), JOSLIN Jean-Louis (arrivé au point 1 à partir de 18h52)

Il s'agit d'envisager l'acquisition d'un véhicule de type camion tribenne.

La consultation lancée sur devis, estimée à 37 500 € HT, c'est-à-dire inférieure au seuil des marchés sans formalités préalables, mais supérieure à la délégation octroyée à Mme la Présidente de 15 000 € HT, présentait les caractéristiques suivantes : camion tribenne de 3,5 tonnes, avec poids total roulant de 7 tonnes, diesel, boîte de vitesse manuelle.

Une recherche de véhicule adapté aux besoins a été faite auprès de plusieurs entreprises. 2 ont répondu à la demande : garage RENAULT de Guéret et garage DESREBOULLES de Saint-Alpinien.

Fiche technique	MASTER	ISUZU M21 TT
Energie	Diesel	Diesel
Adblue	oui	oui
Puissance	145 ch	120 ch
Cylindrée	2,3 L	1,9 L
Consommation		11,3 L/100 kms
Boîte de vitesse	Manuelle	Manuelle
Longueur	5,669 m	4,78 m
Largeur	1750 mm	1,82 m
Hauteur	2,283 m	2,16m
Empattement	2,50m	2,50m
Poid total roulant	7 Tonnes	7 Tonnes
Réservoir	80 litres	68 Litres
Poid total en charge	3500 kg	3500 kg
Poid à vide	2141 kg	1955 kg
Benne	780 kg	750 kg
PV + Benne	2921 kg	2705 kg
Charge utile	579 kg	795 kg
Options demandés		
Tribenne	9 850 €	6 355 €
Porte AR 2 vantaux	636	0 €
Triflash + 2 gyrophares	670	504 €
Attelage	0 €	780 €
Mise en service	0 €	200 €
Prix du véhicule	34000	28400
TOTAL HT	45 156 €	36 239 €

L'offre proposée par l'entreprise DESREBOULLES pour un ISUZU M21 TT avec option à 36 239 € HT apparaît la plus avantageuse, d'un point de vue financier, mais aussi quant à la charge utile.

Cette analyse a été présentée à la Commission Voirie en date du 4 décembre 2023 qui a validé la proposition.

Le montant inscrit au budget primitif de 47 000 € TTC est compatible avec le devis de l'entreprise DESREBOULLES, mieux-disante.

L'acquisition en investissement bénéficiera du FCTVA. Mais aucune subvention n'a pu être obtenue pour ce type d'équipement.

CONTRE : 0
ABSTENTION : 1 (M MOINE)
POUR : 42
Adopté à l'unanimité

Il est proposé au Conseil communautaire

- **De VALIDER le devis de l'entreprise DESREBOULLES pour un montant total de 36 239,00 € HT € HT soit 43 486,80 € TTC pour l'acquisition d'un camion tribenne ISUZU M21 TT,**
- **D'AUTORISER Mme la Présidente à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre et notamment le devis.**

Ainsi fait et délibéré le 14 décembre 2023 et ont signé les membres présents après

lecture faite.

AMPLIATION TRANSMISE au représentant de l'État le
PUBLIÉE le

Valérie BERTIN,
Présidente

